

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLEE PLENIERE

Vendredi 27 septembre 2019 Hôtel du Département



Vie collégienne

Budget 2019 10,15 M€



4 310 collégiens creusois



déploie dans les établissements des outils numériques d'apprentissage pour un investissement de 106€/collégien en 2019



la mise à disposition d'outils d'apprentissage pour les élèves entrant en classes de 6^{ème} avec l'attribution, à chacun, d'un dictionnaire, d'une calculatrice et, depuis cette rentrée, d'une clef USB



un soutien au fonctionnement des sections sportives au collège, permettant à ceux qui le souhaitent, de compléter leur cursus scolaire par la pratique dune discipline sportive



un accompagnement à la découverte et à l'ouverture culturelle au travers des dispositifs "collège au patrimoine", "collège au cinéma", 'classes découvertes'



un service de restauration scolaire de qualité, disposant de matériels adaptés, de personnel qualifié et favorisant l'approvisionnement en produits locaux



des investissements dans les bâtiments avec des améliorations apportées en termes d'efficacité énergétique, d'accessibilité ou de mise en sécurité des établissements

1. Fonctionnement des collèges

Dotation de fonctionnement 1 466 381 € (+2,1% / 2019)

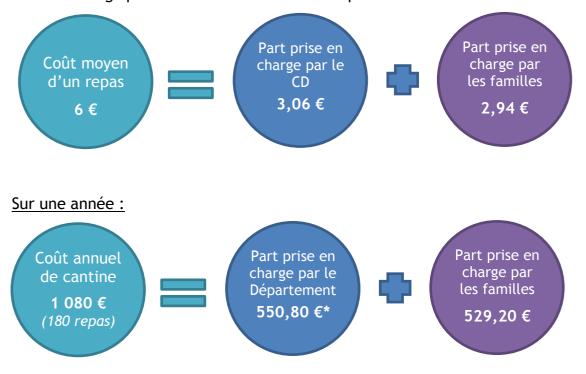
Réserve d'urgence 44 400 €

Education physique et sportive 44 010 €

2. Restauration scolaire - tarification 2020

Afin de développer l'approvisionnement en produits locaux, et pour tenir compte des +1,4% des prix à la consommation aux tarifs de restauration, le prix du repas passe de 2,90 € à 2,94 €, soit 529,20 € de forfait annuel (contre 522 €, c'est +7 € pour les familles sur une année).

Pour rappel, un repas coûte en moyenne 6 € à la collectivité. Le Département prend donc en charge plus de la moitié du coût du repas.



(*Considérant 480 000 repas collégiens annuellement = 1,5 M€ pris en charge par le Département).

3. Restauration scolaire - fonds cantine

Afin de favoriser la fréquentation des cantines et aider les familles les plus modestes, le Département a instauré un « fonds cantine » pour les élèves du CP au CM2.

Considérant que l'âge de l'instruction est rendu obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans et que depuis 2004, l'aide cantine n'a pas été augmentée, il est proposé :



Tranche quotient familial	Dispositif actuel	Dispositif réévalué
0 à 3 600 € par an	64 €/an	70 €/an
3 601 € à 4 800 € par an	40 €/an	50 €/an

Autonomie-personnes âgées

Domo Creuse Assistance est délégataire de service public du Conseil départemental pour la diffusion des packs domotiques à domicile.

Pour le Département, cela représente un investissement annuel de près de 650 000 €, soit plus de 6,5 M€ pour les 10 ans de la Délégation :



150 000 € de subvention d'investissement

Avec la volonté du Département d'améliorer l'offre et le coût des packs, plusieurs axes de travail ont déjà été engagés pour déployer les projets et expérimentations et revoir le modèle économique.

En 2018, pour compléter l'offre domotique, le Département et Domo Creuse Assistance ont validé:

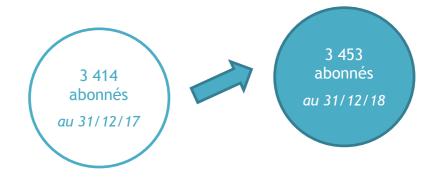
Le déploiement de tablettes « Facilotab » adaptées aux Séniors

L'acquisition de « Pass'Numérique » afin d'accompagner les abonnés bénéficiaires de la tablette à son utilisation

Le Pack Domotique, c'est aussi :

Une aide individuelle à 26 abonnés (qui ne disposent d'aucune autre aide)

Un nombre d'abonnés en augmentation



Transition énergétique

Afin de poursuivre sa politique en faveur des énergies renouvelables, le Conseil départemental souhaite s'engager, en partenariat avec l'ADEME, dans l'installation de chaufferie biomasse en remplacement de chaudières fioul aux :

collèges de Bénévent-l'Abbaye, Châtelus-Malvaleix, Chénérailles, Chambon-sur-Voueize, Crocg, Dun-le-Palestel,

Parc départemental

centre de vacances de Superbesse

pour un coût d'investissement estimé à 1,7 M€ dont 400 000 € via la convention ADEME.

Politique de l'eau

Aides à l'alimentation en eau potable attribuées par le Département = 61 009,95 €:

- ✓ Réalisation d'un schéma directeur d'eau potable par les communes de Faux-la-Montagne et Maisonnisses;
- ✓ Pose de compteurs de sectorisation du réseau d'eau potable par les SIAEP des Moutiers et de la région d'Ahun ;
- ✓ Installation d'un système de désinfection par la commune du Monteil-au-Vicomte ;
- Engagement ou poursuite de procédures de protection des périmètres de captages par les communes de La Villedieu, Gentioux-Pigerolles et Saint-Léger-Bridereix.

Signature d'un Contrat Local de Santé 2018-2022

Contrat signé entre le Département, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et les EPCI.

Les priorités :



Organisation du service hivernal 2019-2020

Entrée en vigueur à compter du 2 décembre 2019 et jusqu'au 16 mars 2020, selon les mêmes dispositions que la période précédente.

